

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**18 AOÛT 2014
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 18 août 2014, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Denis Le Blanc, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Absences motivées : Madame la conseillère Lyne Beaulieu, messieurs les conseillers Francis Rinfret et Bruno Desjarlais

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Johanne Fournier, *greffière adjointe*

Le maire Martin Dampousse confirme à l'assistance le retrait des sujets ci-après à l'ordre du jour :

11. Réparation de la boîte de camion T-00-32
Soudures Lacoste inc.

16. Autorisation de signature
Acte de vente de terrain Sportplex de l'Énergie - glace privée

Le maire Martin Dampousse confirme à l'assistance l'ajout des sujets ci-après à l'ordre du jour :

32. Autorisation de signature - Modification de la résolution 2014-303
Convention réseaux de distribution aériens - Novoparc - déplacement de services le long du chemin de l'Énergie

33. Nomination nouveau membre
Comité famille

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Points de la séance spéciale du 14 juillet 2014
- Endroit prévu implantation CPE Jean Coutu
- Raison retrait point 16
- Projet règlement 812
- Application du règlement 534-44
- Éclaircissement quant au point 15 à savoir si cela concerne Internet haute vitesse
- Transferts budgétaires
- Règlement 812 lien avec route verte
- Point 18 lien avec terre des américains, implication d'échange de terrains
- Point 5 évaluation de l'impact sur les automobilistes

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2014-305 **Approbation procès-verbal Séance générale 7 juillet 2014**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 7 juillet 2014 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2014-306 **Approbation procès-verbal Séance spéciale 14 juillet 2014**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 14 juillet 2014 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2014-307 **Approbation des comptes – juillet 2014**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de juillet 2014 :

Fonds d'administration :	4 303 953.10 \$
<i>(Chèques numéros 16023 à 16365, paiements par débit direct et paiements électroniques)</i>	

Fonds des dépenses en immobilisation :	1 048 617.85 \$
<i>(Chèques numéros 1621 à 1651 et paiements par débit direct)</i>	

Certificat de la trésorière numéro 2559

Adoptée.

RÈGLEMENTS

- A-2014-31 Règlement 811 décrétant l'octroi d'un permis aux fins de permettre l'implantation et l'occupation d'un centre de la petite enfance (CPE) dans l'immeuble situé sur le lot numéro 1070, du cadastre officiel de la paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères, dans la zone I-221**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 811 décrétant l'octroi d'un permis aux fins de permettre l'implantation et l'occupation d'un centre de la petite enfance (CPE) dans l'immeuble situé sur le lot numéro 1070, du cadastre officiel de la paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères, dans la zone I-221.

- A-2014-32 Règlement 812 décrétant des travaux de reconstruction et réaménagement de l'intersection de la route 132 avec les boulevards Lionel-Boulet et de la Marine et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 230 000 \$ pour en acquitter le coût**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 812 décrétant des travaux de reconstruction et réaménagement de l'intersection de la route 132 avec les boulevards Lionel-Boulet et de la Marine et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 230 000 \$ pour en acquitter le coût.

- 2014-308 Adoption - Règlement 534-44 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'ajouter des interdictions de stationnement pour la rue Dalpé (corridor sécuritaire), dans les rues résidentielles pour les véhicules récréatifs, remorques, roulottes et tentes-roulottes et ajouter un arrêt obligatoire à l'accès au stationnement du parc de la Commune**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-44 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'ajouter des interdictions de stationnement pour la rue Dalpé (corridor sécuritaire), dans les rues résidentielles pour les véhicules récréatifs, remorques, roulottes et tentes-roulottes et ajouter un arrêt obligatoire à l'accès au stationnement du parc de la Commune.

Adoptée.

2014-309 Adoption – Règlement 631-24 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications à certaines annexes

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 631-24 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications à certaines annexes.

Adoptée.

2014-310 Adoption – Règlement 707-63 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'ajouter les usages «centre sportif» et «aréna» à la liste des usages spécifiquement autorisés à la grille I-221 et d'autoriser les usages «restaurant» et «vente au détail d'articles de sport» comme usages accessoires aux usages «centre sportif» et «aréna» à la grille I-221

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-63 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'ajouter les usages «centre sportif» et «aréna» à la liste des usages spécifiquement autorisés à la grille I-221 et d'autoriser les usages «restaurant» et «vente au détail d'articles de sport» comme usages accessoires aux usages «centre sportif» et «aréna» à la grille I-221.

Adoptée.

**2014-311 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2013-5031
Installation d'enseignes détachées et attenantes
530 boulevard Lionel-Boulet**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2014-07-39 du 9 juillet 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le P.I.I.A. n° 2013-5031 afin d'autoriser le projet d'affichage mural pour 530, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel qu'illustrés aux plans déposés par le requérant en date du 1^{er} avril 2014.

Le bâtiment est sis sur le lot 638 dans la zone C-209.

Adoptée.

**2014-312 Adoption premier projet - PPCMOI no 2014-51
Projet particulier de construction
Future construction de G.C.M. Consultants inc.**

Considérant la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour la construction de G.C.M. Consultants inc.;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2014-07-38 du 9 juillet 2014, le comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser ladite demande;

Considérant cependant que le CCU, dans son analyse, approuve l'ensemble du projet présenté à l'exception de la proportion de revêtement de tôle à baguette trop grande sur le mur avant, contrevenant selon eux au critère no.3 de l'article 22 du règlement 807;

Considérant que ce critère concerne la qualité de l'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;

Considérant que le type de revêtement choisi pour les murs ne peut avoir aucune influence sur l'implantation, la volumétrie, la densité ou l'aménagement des lieux (terrain), et qu'en conséquence ce critère ne peut trouver application pour cette raison;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2014-51 visant les articles 245, 247 et 269 du règlement de zonage numéro 707, concernant la construction d'un immeuble commercial (G.C.M. Consultant inc.) sis au 1645, boulevard Lionel-Boulet.

Le tout, tel qu'illustré aux plans de la firme d'architectes JBC Architectes, plans numéro 2014-101 datés du 30 avril 2014.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

**2014-313 Restauration des rives et du littoral du parc de la Commune
Autorisation de dépense au *Fonds de parcs et terrains de jeux*
*Belamex inc.***

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 22 juillet 2014;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat à *Belamex inc.*, de Saint-Marc-sur-Richelieu, pour des travaux de restauration des rives et du littoral du parc de la Commune, pour un montant total de 22 286.29 \$, taxes incluses.

Cette dépense est imputable au *fonds de parcs et terrains de jeux*.

Certificat de la trésorière numéro 2555

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2014-314 Autorisation de signature Acte de servitude de passage pour égout pluvial – Varennes sur le fleuve

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse et le greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre Varennes sur le fleuve inc. & als. et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Que la résolution 2014-088 adoptée le 10 mars 2014 soit remplacée par celle-ci.

Adoptée.

2014-315 Autorisation de compensation Actes de servitude - rue Sainte-Anne

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la signature des actes de servitude à intervenir entre Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron et les résidants le la rue Sainte-Anne ainsi que le versement des compensations prévues; tels actes et ententes de compensation sont annexés à la présente comme si au long reproduits.

Adoptée.

2014-316 Autorisation de signature Actes de servitude pour lignes de télécommunication et de distribution souterraines et aériennes - Hydro Québec et Bell Canada

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse et le greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude souterrain à intervenir entre Hydro-Québec, Bell Canada et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2014-317 Autorisation de signature
Modification de l'entente relative à la gestion des cours d'eau – MRC
de Marguerite-D'Youville**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur Sébastien Roy, directeur général, et le greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la nouvelle entente à intervenir entre la MRC Marguerite-D'Youville et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2014-318 Autorisation de signature
Acte d'achat Ferme Normand Jodoin inc.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse et le greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte d'achat à intervenir entre Ferme Normand Jodoin inc. et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Certificat de trésorière numéro 2563

Adoptée.

**2014-319 Autorisation de signature
Acte de vente Nuvo Research
Modification à la résolution 2014-294**

Considérant qu'une modification doit être apportée à la résolution 2014-294;

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal amende la résolution 2014-294 en ajoutant le paragraphe suivant à la fin du dispositif :

« *Certificat de la trésorière numéro 2562* »

Adoptée.

**2014-320 Autorisation de signature
Protocole d'entente avec Vidéotron - relocalisation des services de
télécommunication**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse et le directeur général, monsieur Sébastien Roy, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le

protocole d'entente à intervenir entre Vidéotron et la Ville de Varennes; tel protocole est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Certificat de la trésorière numéro 2561

Adoptée.

2014-321 Application des règlements, délégation, Service de l'urbanisme et de l'environnement

Considérant que la Ville de Varennes doit désigner des responsables pour l'application de règlement;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les personnes désignées en annexe A des présentes soient et sont désignées à titre d'officier responsable de l'application des règlements mentionnés en annexe B des présentes et, par conséquent, apte à émettre des constats d'infraction.

Adoptée.

**2014-322 Vente d'immeubles pour taxes - 9 octobre 2014
Ordonnance au directeur des Services juridiques et greffier de vendre les immeubles figurant à l'état de la trésorière à l'enchère publique**

Considérant les dispositions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Considérant le dépôt par la directrice des Finances et trésorière d'une liste de recommandations;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil ordonne au directeur des Services juridiques et greffier de vendre à l'enchère publique les immeubles figurant à l'état de la trésorière daté du 18 août 2014 (Annexe II), déposé comme annexe de la présente, le tout selon les dispositions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Cette vente aura lieu le 9 octobre 2014, à 10 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Adoptée.

2014-323 Libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement Varennes/Sainte-Julie pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012

Considérant que la Ville de Varennes est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur AIG Canada sous le numéro 530-86-648 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012;

Considérant que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

Considérant qu'un fonds de garantie d'une valeur de 250,000.00 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville de Varennes y a investi une quote-part de 25 358 \$ représentant 10.14 % de la valeur totale du fonds.

Considérant que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

Considérant que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

Considérant que la Ville de Varennes confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur AIG Canada pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

Considérant que la Ville de Varennes demande que le reliquat de 240,157.21 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

Considérant qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

Considérant que la Ville de Varennes s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012;

Considérant que l'assureur AIG Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

Considérant que la Ville de Varennes s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'obtenir de l'assureur AIG Canada une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Varennes-Ste-Julie Fus., à libérer le fonds de garantie en assurances Biens pour la période du 1er décembre 2011 au 1er décembre 2012.

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes-Ste-Julie Fus. dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Adoptée.

**2014-324 Office municipal d'Habitation de Varennes
Budget 2014 amendé – Approbation**

Considérant que le Conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Varennes a vu son budget 2014 augmenté par la SHQ;

Considérant que cette augmentation est présentée au Conseil municipal pour approbation;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le budget 2014 amendé de l'*Office municipal d'Habitation de Varennes*, tel qu'annexé à la présente.

Adoptée.

2014-325 Modification contractuelle - firmes de professionnels - Projet construction bibliothèque

Considérant les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

Considérant que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi des contrats aurait été le même;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de Gestion contractuelle), afin d'octroyer les sommes additionnelles suivantes :

- à la compagnie Macogep pour un montant 40 000 \$ plus taxes en modification de la résolution 2011-195;

- à la compagnie Dessau pour un montant de 43 515 \$ plus taxes en modification de la résolution 2011-245;
- à la compagnie Labbé Laroche Gagné et Leclerc pour un montant de 40 000 \$ plus taxes en modification de la résolution 2011-246.

Le tout sera financé à même le règlement 746.

Certificat de la trésorière numéro 2552

Adoptée.

2014-326 Modification contractuelle - Ajouts d'accessoires au camion outil aqueduc - Maxi Métal inc.

Considérant les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

Considérant que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de Gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 21 610.00 \$, plus taxes, au contrat attribué à *Maxi Métal inc.* pour l'acquisition de la boîte de contrôle de la grue et du manipulateur de vanne pour le camion outils d'aqueduc.

Le financement sera fait à même la réserve financière pour l'eau potable.

Certificat de la trésorière numéro 2554

Adoptée.

**2014-327 Fédération québécoise des municipalités du Québec – Assises annuelles 2014
Délégation du Conseil**

Considérant le rapport de recommandation du cabinet du conseil en date du 23 janvier 2014;

Considérant les dispositions du règlement 414 de la Ville de Varennes;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De déléguer monsieur le maire Martin Damphousse, madame la conseillère Lyne Beaulieu, monsieur le conseiller Francis Rinfret, pour participer aux Assises annuelles de la FQM qui se dérouleront du 25 au 27 septembre 2014, au centre des congrès de Québec. Les dépenses seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée.

**2014-328 Régie intermunicipale du centre multisports régional
Délégation du Conseil**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que monsieur le maire Martin Damphousse et monsieur le conseiller Marc-André Savaria soient nommés à titre de représentants de la Ville de Varennes au conseil d'administration de la *Régie intermunicipale du centre multisports régional* à compter des présentes.

Adoptée.

**2014-329 Amélioration des infrastructures piétonnes et cyclables dans le parc de la Commune
Demande de permis et autorisation MDDELCC**

Considérant les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur Sébastien Roy, directeur général de la Ville de Varennes, à présenter toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le cadre du projet d'amélioration des infrastructures piétonnes et cyclables dans le parc de la Commune.

Que la Ville de Varennes s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des réseaux à l'autorisation accordée pour le projet d'amélioration des infrastructures piétonnes et cyclables dans le parc de la Commune.

Adoptée.

2014-330 Demande de transferts budgétaires 2014

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 486 382 \$ pour 2014, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 12 août 2014 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long récit.

Adoptée.

**2014-331 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2014-08 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 13 juillet 2014.

Adoptée.

**2014-332 Autorisation de signature - Modification de la résolution 2014-303
Convention réseaux de distribution aériens - Novoparc - déplacement
de services le long du chemin de l'Énergie**

Attendu la résolution adoptée lors de la séance du conseil municipal du 14 juillet 2014 autorisant la signature d'une convention entre Hydro-Québec, Bell Canada et la Ville de Varennes concernant le déplacement des services du réseau de distribution dans le Novoparc;

Attendu la réception de documents complémentaires de Bell Canada relatifs à l'estimation des coûts applicables;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse et le directeur général monsieur Sébastien Roy, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'ensemble des documents la convention à intervenir entre Hydro-Québec, Bell Canada et la Ville de Varennes, de même que l'ensemble des documents complémentaires annexés à la présente comme si au long reproduits.

Certificat de la trésorière numéro 2560

Adoptée.

**2014-333 Nomination nouveau membre
Comité famille**

Considérant la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 22 juillet 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal nomme monsieur Vincent Tremblay à titre de membre du Comité famille, à compter des présentes.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Modification de l'entente MRC cours d'eau et position de la ville dans ce dossier par rapport aux enjeux
- Point 8 règlement 707-63 projet public ou privé
- Explication sur les pouvoirs du CCU
- Date d'ouverture pour la bibliothèque
- Projet parc de la Commune prévoit le pavage du sentier
- Position conseil sur la sécurité ferroviaire
- Demande information sur procédure relativement aux ajouts à l'ordre du jour lors des séances générales/spéciales
- Félicitations règlement 534-44 roulotte, remerciement uniformisation des marges consentie pour les roulottes versus les haies
- Demande d'information sur implantation d'arrêt stop sur Michel-Duguay
- Demande de suivi par rapport plainte excès de vitesse et de bruits rue Sainte-Anne
- Remerciement traverse piétonnière repeinte
- Entrée en vigueur règlement 534-44
- Stationnement dans une intersection en T
- Félicitations support à vélo sur les autobus C.I.T.
- Expérience bateau croisière (Navark) sera reconduite
- Traversier entre Varennes et Repentigny
- Félicitation à la Ville de Varennes sur tous les projets de la ville
- Tarification relative au projet croisière Navark
- Consultation publique du 25 août
- Projet développement Milac
- Retrait circulation camion lourd sur Marie-Victorin
- Demande de précisions concernant le transport lourd pour consultation
- Appui au contournement du transport lourd
- Dépense concernant étude sur la montée Baronnie

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 45.

Le maire,

La greffière adjointe,

Martin Damphousse

Me Johanne Fournier